

« Nous voulons aider à préserver et valoriser la richesse calédonienne »

ENVIRONNEMENT. Récemment créée et déjà présente à Nouméa, l'Agence française pour la biodiversité peut appuyer l'action des collectivités en matière de développement durable. Rencontre avec son délégué outre-mer, Jean-Jacques Pourteau.

ENTRETIEN

avec

Jean-Jacques Pourteau

L'Agence des aires marines protégées a été absorbée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Conserve-t-elle les mêmes missions ?

L'AFB a été créée pour regrouper quatre établissements publics*, dont l'Agence des aires marines protégées, qui intervenait sur les milieux marins. L'AFB, elle, a vocation à intervenir sur tous les milieux et à s'intéresser à la fois aux espaces protégés (parcs marins, parcs nationaux, réserves, littoral...) et à la « biodiversité ordinaire », qui était un peu délaissée. Il y a un changement de paradigme. L'AFB va agir de façon systématique en appui aux collectivités parce que ce sont elles qui connaissent le mieux les enjeux du terrain. Elle va apporter à leurs projets de l'ingénierie, du financement ou d'autres prestations d'accompagnement. C'est donc une agence de moyens, mais aussi un établissement « cœur de réseau » qui a pour but de fédérer les énergies de différents acteurs, publics, privés ou associatifs.

Quelle forme va prendre cet accompagnement sur le Caillou ?

La Nouvelle-Calédonie est un cas particulier : l'agence n'a pas de compétence pour intervenir ici, sauf à la demande des collectivités. Nous allons bien sûr poursuivre le travail entamé par l'Agence des aires marines protégées sur certains dossiers mais, désormais, il s'inscrira dans un plan d'action qui doit être défini avec les collectivités calédoniennes. Elles y détermineront les projets sur lesquels elles souhaitent être accompagnées. Le plan dugong, qui représente un enjeu formidable pour le pays, pourrait par exemple y figurer. Mais les thématiques abordées peuvent être beaucoup plus larges : le développement durable, le tourisme, l'appui aux acteurs économiques, à l'agriculture...



PHOTO D.R.

Jean-Jacques Pourteau est délégué outre-mer de l'Agence française pour la biodiversité. Il a officié au Conservatoire du littoral et aux parcs nationaux.

« L'AFB a conscience de la richesse naturelle de la Nouvelle-Calédonie. La question, c'est comment la préserver et en faire un vecteur de développement. Nous voulons aider à y répondre. »

Ce plan reste donc à définir ?

On vient de passer une étape importante : les trois provinces et la Nouvelle-Calédonie ont conjointement déclaré leur volonté de travailler avec l'agence. Nous allons donc continuer les discussions pour définir un plan d'action. Ce qu'il faut dire, c'est que l'AFB a conscience de la richesse de la Nouvelle-Calédonie, qui rassemble une biodiversité marine remarquable, une biodiversité terrestre exceptionnelle, un taux d'endémisme rarissime... La question, c'est comment préserver cette richesse et en faire un vecteur de développement ? Nous voulons aider à y répondre. Si nous trouvons un terrain d'entente productif

avec les collectivités, je pense qu'on peut faire de la Calédonie un laboratoire mondial de ce que peut être un territoire en bon état écologique et qui valorise ses richesses naturelles.

L'AFB peut donc être une source de financement pour des projets calédoniens...

Nous fonctionnons notamment sur la base d'appel à projets. Certains ont déjà permis de travailler avec la Calédonie - l'assainissement de l'eau - d'autres pourraient l'intéresser - sur le plan écophyto, ou la gestion d'espaces naturels. Mais nous allons surtout lancer un nouvel appel à projets dans l'outre-mer, probablement d'ici la fin de l'année. Avec un périmètre large : il s'adressera à tous les acteurs publics, privés ou associatifs qui portent un projet de développement s'inscrivant dans une démarche durable. L'entrepreneur qui veut mettre en place un circuit écotouristique, l'association qui veut reconquérir un espace de mangrove, le plan dugong qui a besoin d'un renfort de communication... On ne finance pas entièrement le projet, mais à la demande des acteurs, on peut le soutenir.

Est-ce que l'engagement financier de l'AFB en Nouvelle-Calédonie va être moindre par rapport à des territoires où l'État a directement la compétence environnementale ?

Non. On considère l'ensemble de l'outre-mer sur un plan d'égalité, quel que soit le statut juridique. On n'a d'ailleurs pas compartimenté l'appel à projets : il devrait s'agir d'une enveloppe de 4 millions d'euros, pour tout l'outre-mer. On choisira les projets en fonction de leur intérêt et de leur cohérence avec les objectifs de l'AFB.

Charlie René
charlie.rene@inc.nc

*Voir ci-contre

Repères

Prise de contacts

Jean-Jacques Pourteau a passé les deux dernières semaines en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna pour « prendre contact avec les collectivités locales » et « lancer les travaux » de l'AFB. Au président du gouvernement ou aux représentants des trois provinces, le délégué a notamment annoncé la création d'un « comité d'orientation biodiversité ultramarine » qui rassemblera, auprès du conseil d'administration de l'AFB, l'ensemble des territoires.

Fusion d'agences

Installée en 2009 sur le Caillou, l'agence des aires marines protégées a fourni un appui technique aux collectivités sur de nombreux sujets. Depuis le 1^{er} janvier, elle a été absorbée, comme trois autres établissements nationaux (Office national de l'eau et des milieux aquatiques, parcs nationaux, atelier technique des espaces naturels) dans l'Agence française pour la biodiversité, qui dispose donc déjà d'une antenne à Nouméa.

Et le parc marin ?

C'est une analyse de l'agence des aires marines protégées qui a servi de base à la création du parc naturel de la mer de Corail, en 2014. L'AFB a-t-elle à son tour un rôle à jouer ? « Elle n'a pas vocation à s'impliquer directement, répond Jean-Jacques Pourteau. Mais peut-être que l'on peut, si l'on est sollicité, amener des conseils, de la méthode. »